



**PROPOSITION DE FINANCEMENT
DU CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE EN DATE DU 07/2/19
sous réserve d'acceptation de votre dossier par notre Comité des Prêts.**

SMADESEP

CREDIT RELAIS FCTVA

Objet du financement court terme	CONSTRUCTION CAPITAINE
Montant	850 000 €
Durée	24 mois
Taux Fixe (base 30/360)	0,70%
Profil amortissement :	In fine
Intérêts payables par an	5950,00 €

- Frais de dossier : 0,10% flat

Condition suspensive :

- inscription de l'emprunt au Budget Primitif 2019 ou sur une décision modificative 2019

Ces conditions financières ne sont pas contractuelles dans la mesure où elles sont valables 30 jours à compter de ce jour, passé ce délai, elles pourront faire l'objet d'une actualisation.

Nous espérons que cette proposition, qui devra recueillir l'accord définitif de notre Comité d'Attribution des Prêts, retiendra toute votre attention

Votre Chargé d'Affaires
Bruno ISSANCHOU



ALPES PROVENCE
Centre d'Affaires Immobilier,
Institutionnels, et Secteur Public
25, chemin des 3 Cyprés - CP46
13097 AIX EN PROVENCE Cedex 2



PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE :

Pour l'édition des contrats, nous vous remercions :

De nous fournir un IBAN de la trésorerie de rattachement

De nous transmettre

Une copie de la délibération du Conseil signée par le Président

Ou

Une copie de la décision signée par le Président accompagnée de la délégation de pouvoir

INFORMATIONS INDISPENSABLES DEVANT FIGURER SUR LA DELIBERATION
L'ABSENCE D'UNE DE CES MENTIONS NE PERMET PAS L'EDITION DES CONTRATS

Le Syndicat Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un emprunt de Euros

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet :
- Montant du capital emprunté :
- Durée d'amortissement :
- Taux d'intérêt :
- Frais de dossier :
- Profil amortissement :
- Périodicité retenue :
- Remboursement anticipé : sans indemnités

Les contrats seront transmis après réception de l'ensemble des documents.

Pour le déblocage des fonds :

La Délibération du Conseil ou la décision du Président accompagnée de sa délégation de pouvoir doit être visée par la Préfecture

Vous pourrez nous adresser par mail ou par courrier vos instructions de déblocage.

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès CS70392 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 – 381 976 448 RCS Aix-en-Provence – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231.